

L'INDUSTRIE

LA DEMANDE D'AIDE DE LA MICRO DRUG COMPANY

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations au sujet de la lettre que lui a adressée la Micro Drug Company. Son ministère a-t-il répondu à la demande d'aide de cette société et quelles sont les conclusions qu'il a tirées de son enquête sur la situation financière de la Micro Drug?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire au juste de quelle lettre il s'agit. Si c'est de la requête présentée par la Micro Chemicals, qui aurait certaines difficultés financières en ce moment, on a répondu à cette lettre et la question du financement de la Micro, en vertu du programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique, a été transmise à mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a répondu aux questions posées à ce sujet à la Chambre. Lui et ses fonctionnaires étudient la situation de la Micro Chemicals afin de déterminer si, en vertu de ce programme, elle est admissible à un prêt.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports a invoqué le Règlement pendant que je posais une question au ministre de la Consommation et des Corporations, pour déclarer qu'il avait déjà répondu à ma question. J'avais demandé au ministre de la Consommation et des Corporations s'il saisirait la Commission des prix et des revenus de la majoration exorbitante et inflationniste du tarif des traversiers du CN. Je constate, après avoir consulté le compte rendu officiel, que le secrétaire parlementaire n'a pas répondu à ma question, et je le prierais de vérifier avant de faire pareille intervention.

• (Midi)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

ÉTABLISSEMENT, OBJETS, POUVOIRS, CAPITAL SOCIAL, ETC.

La Chambre passe à l'examen du bill C-219, établissant la Corporation de développement du Canada, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec propositions d'amendement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de mettre en discussion les motions concernant le bill C-219, établissant la Corporation de développement du Canada, la présidence aimerait faire différentes suggestions sur la façon dont la Chambre pourrait étudier ces motions.

En premier lieu, je suggère que les motions n° 1 et 2 soient proposées conjointement à la Chambre, que cette

dernière les débâte globalement et qu'advenant un vote négatif sur la motion n° 1, celui-ci décidera du même coup du sort de la motion n° 2. Deuxièmement, je propose qu'aux fins du débat, on groupe les motions n° 3, 4 et 5 et qu'en cas de vote négatif sur la motion n° 3, le cas des motions n° 4 et 5 soit réglé du même coup. Troisièmement, je propose que la Chambre étudie conjointement les motions n° 6 et 7 et qu'à nouveau, un éventuel vote négatif sur la motion n° 6 règle le cas de la motion n° 7. Quatrièmement, je propose que la motion n° 8 soit étudiée et tranchée séparément. Je suggère également qu'on groupe les motions n° 9 et 10 et qu'un vote négatif éventuel sur la motion n° 9 règle également le cas de la motion n° 10.

Il est possible que la motion n° 11 ne soit pas réglementaire en ce qu'elle semble dépasser le cadre du bill C-219 et tende à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes. Cette motion est soumise à la Chambre par le député de Cochrane (M. Stewart). Cependant, avant de prendre une décision à ce sujet, la présidence est disposée à entendre les arguments s'y rapportant le moment venu. Finalement, je suggère que la motion n° 12 fasse l'objet d'une étude et d'un vote distincts.

Si les députés sont d'accord avec ces suggestions, la présidence est maintenant prête à saisir la Chambre des motions n° 1 et 2. Mais, auparavant, je serai heureux d'écouter les suggestions, commentaires ou conseils des députés.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'examinais le groupement proposé par Votre Honneur et je trouve assez difficile d'établir un rapport entre les motions n° 9 et n° 10. La motion n° 10 relative à l'article 39, traite de l'acquisition de la totalité ou d'une partie du capital social de certaines corporations de la Couronne, tandis que la motion n° 9 se rapporte à un article et à un sujet entièrement différents. Je ne trouve pas très facile...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'a pas à plaider avec tant d'énergie. Je l'ai signalé, je suis tout à fait disposé à faire des changements. Il n'est pas très facile à la présidence, parfois, d'interpréter certaines motions proposées par les députés. Lorsqu'une thèse aussi logique que celle que vient de présenter le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) est soumise à la présidence, je n'hésite pas à l'accepter et, en l'occurrence, les motions n° 9 et n° 10 seront étudiées séparément.

Les députés savent que, par ses propositions, la présidence essaie d'accommoder la Chambre. Si les députés s'opposent à un arrangement pour des raisons valables, il est facile d'acquiescer à leurs propositions. En conséquence, je consens à ce que la motion n° 9 et la motion n° 10 soient étudiées séparément.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si vous me permettez de commenter la décision que vous venez de rendre à l'égard des 11 motions présentées par les députés de notre groupe, je déclare que vos propositions faisant suite au changement proposé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) nous conviennent parfaitement. Autrement dit, il y aura sept propositions différentes, sept débats différents, et peut-être